****

**Compte Rendu du premier CSE**

**du 14 juin 2023**

Jeudi dernier avait lieu la première réunion de la nouvelle instance du CSE, pour Comité Social Economique. Lors de cette réunion, il était notamment demandé aux élu(e)s fraichement nommés de désigner le nouveau bureau de ce CSE, mais également les membres du Comité de Santé et de Sécurité des Conditions de Travail (l’ancien CHSCT) et des commissions obligatoires (la commission formation, égalité professionnelle et logement) ainsi que leurs présidents.

**Résultat des votes :**

* Secrétaire du Comité Social Economique

Concernant ce vote, La CGT avait positionné Mr MARTIAL Sébastien la CGC et la CFDT n’a positionné personne

**Mr MARTIAL Sébastien est donc élu secrétaire du CSE.**

* Secrétaire adjoint du CSE

En raison de l’application des Ordonnances MACRON, une des nombreuses nouveautés de ces élections est que le secrétaire adjoint de ce CSE devient obligatoirement secrétaire du CSSCT. Cette instance reprenant les grandes lignes de l’ancien CHSCT sera composée de 6 membres, d’un secrétaire et d’un président, à savoir le Directeur d’établissement.

Nous avions proposé Mr PEREZ Éric la CGC et la CFDT a positionné personne

**Mr PEREZ Éric est élue secrétaire adjoint du CSE et par la même occasion secrétaire du CSSCT.**

Le secrétaire de l’instance du nouveau CSSCT élue, il fallait désormais en élire ses membres, aux nombres de 6

Cette nouvelle instance est donc composée de Mr DURAND Éric pour la CGC, de Mr SIBRA pour la CFDT et enfin de **Mr SIMON Fréderic, Mr DARRIET Stéphane, Mr DOMINGUEZ Alexandre, Mr DELSINE Nicolas pour la CGT.**

* Trésorier du CSE

La CGT avait proposé Mr SIMON Frédéric, la CGC et la CFDT n’ont positionné personne

**Mr SIMON Frédéric est élu trésorier du CSE**

* Président de la commission formation professionnelle

La CGT avait proposé Mr PEREZ Éric, la CGC et la CFDT n’ont positionné personne

**Mr PEREZ Éric est élu président de la commission formation professionnelle et travaillera avec trois autres membres (désignés par les syndicats) à savoir Mr DARRIET Stéphane (CGT), Mr KPODO (CFDT) et Mr TAISNE (CGC).**

* Président de la commission logement

Pour cette commission, La CGT avait proposé Mme AMICHOT Lydie

**Mme AMICHOT Lydie** **est élue président de la commission logement et travaillera avec trois autres membres, à savoir Mr SIMON Frédéric (CGT), Mr DELSINE Nicolas (CGT) et Mr SIBRA (CFDT)**

* Président de la commission égalité professionnelle

La présidence de cette commission, à la spécificité d’être désignée directement par la Direction Locale. Pour notre établissement, elle revient à Mme LEGAFFRIC Séverine et travaillera avec 4 autres membres désignés par les Organisations Syndicales. Ces membres sont **Mr SIMON Frédéric (CGT), Mr SIMON Grégoire (CGT)**, Mme BEDIN pour la (CGC) et Mr MAUREL (CFDT).

* Référent en matière de lutte contre le harcèlement

Pour cette nomination, la CGT avait proposé la candidature de Mr SIMON Grégoire la CGC et la CFDT n’ont positionné personne

**Mr SIMON Grégoire** **est élu référent en matière de lutte contre le harcèlement.**

Commentaire CGT :

La CGT majoritaire avec 9 élus titulaires a validé toutes ces candidatures en assumant l’ensemble du bureau et les présidences des commissions obligatoires.

La CFDT comme la CGC ont souhaité être associés au fonctionnement du CSSCT. En fonction de la représentativité par collège, l’accord stipule que 2 membres sont au 1er collège, 4 au 2eme et 1 au troisième. La CGT à 2 postes au 1er collège ainsi que 3 au 2 ème collège. La CGC ayant le seul représentant du 3eme collège, elle a le poste. Toutes les OS sont tombés d’accord afin de respecter les votes pour que (pour intégrer un membre de) la CFDT est le dernier poste au 2eme collège.

 Martignas, jeudi 20 juin 2023.